

ayons des données complètes, il gagnait \$75.83 par semaine, soit une augmentation de 17.1 p. 100.

Au cours de la même période, le coût de la vie s'est accru de 8.3 p. 100 et, comme je l'ai déjà signalé, le taux de l'impôt sur le revenu a diminué pour le Canadien moyen, de sorte que notre niveau de vie s'est considérablement amélioré durant cette période.

En vue du bien-être général de la population, le gouvernement a aussi adopté des mesures pour aider les citoyens dans certaines circonstances spéciales. Depuis que la présente administration est au pouvoir, l'assurance-hospitalisation a été établie à l'échelle nationale. On a augmenté les subventions à la construction d'hôpitaux et on a créé un fonds pour aider aux recherches sur les maladies infantiles. Les pensions des aveugles et des invalides ont été majorées. Les pensions de vieillesse et les prestations d'assurance-chômage ont été augmentées. Et le discours du trône nous annonce de nouvelles augmentations dans ces domaines.

Il a été accordé également une somme annuelle de 5 millions de dollars pour encourager les sports amateurs et pour favoriser l'épanouissement des aptitudes physiques.

La pension de vieillesse a été portée de \$46 à \$55 par mois et le dernier discours du trône annonce une nouvelle augmentation. Il n'est plus nécessaire d'avoir habité vingt ans au Canada, dix ans suffisent, et pour la première fois, les pensionnés répondant à cette condition peuvent se déplacer dans n'importe quelle partie du monde pendant une durée illimitée sans que la pension leur soit suspendue. De même, il a été institué une commission d'enquête chargée de formuler des recommandations au sujet de la mise sur pied d'un régime de sécurité sociale à participation, qui viendra s'ajouter à ce dont nous jouissons déjà. Ainsi, dans le discours du trône, le gouvernement annonce son intention de faire adopter les modifications de la constitution qui s'imposent pour l'instauration de ce programme.

C'est peut-être dans le domaine touchant les anciens combattants qu'on remarque les plus grandes améliorations. Les pensions versées aux ex-militaires et les paiements effectués en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants ont été fortement majorés en 1957 et en 1961. Ces lois ont, certes, subi beaucoup d'autres améliorations, telles que l'allégement des conditions d'admissibilité, l'élévation du plafond du revenu autorisé et autres. Je n'ai malheureusement pas le temps d'en parler en détail. Qu'il me soit permis, cependant, de citer un ou deux exemples de ce que cette augmentation a apporté

aux anciens combattants. Un pensionné marié, victime d'une invalidité de 100 p. 100, touche maintenant \$287 par mois. D'après les taux en vigueur il y a cinq ans, le même homme aurait reçu \$144. Si les honorables membres de cette Chambre s'arrêtent à penser à ce que cela représente pour un de nos anciens combattants qui a si fidèlement servi sa patrie, ils constateront qu'il reçoit maintenant le double d'il y a cinq ans. Je suis certain que nous oubliions parfois les améliorations considérables réalisées depuis quelques années dans ce domaine. Pour un ex-militaire marié bénéficiant de la loi sur les allocations aux anciens combattants, l'allocation mensuelle était de \$108 avant 1957. Elle est maintenant de \$144. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants et bien d'autres lois visant les anciens combattants ont été sensiblement améliorées. Et le discours du trône que nous étudions aujourd'hui nous annonce de nouvelles améliorations à cet égard. Si nous avions besoin de nouvelles preuves de l'intérêt sincère que le présent gouvernement porte au bien-être du citoyen moyen de notre pays, ses décisions dans ce seul domaine suffiraient à nous fournir.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, monsieur l'Orateur, il est impossible, dans les limites d'un seul discours, d'aborder plus qu'une faible portion des remarquables réalisations du gouvernement et de ses projets pour l'avenir. Je suis certain cependant qu'avant la fin du présent débat, mes collègues en auront exposé clairement tous les aspects à la Chambre et à la population canadienne.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'affirme que rien ne motive le pessimisme dans notre pays. Notre commerce étranger, si important pour nous, atteint un chiffre sans précédent et la nature même des problèmes que le gouvernement a résolus depuis quatre ans est une preuve qu'il possède l'énergie et l'habileté nécessaires pour surmonter tous les obstacles qui surgiront dans l'avenir.

Plus de Canadiens que jamais travaillent, et ils gagnent plus que jamais. Sans doute, le chômage pose-t-il encore un problème, mais les améliorations déjà réalisées sont un réconfort et tout nous porte à prévoir que, lorsque tous les bienfaits des mesures à long terme déjà adoptées par le gouvernement se feront sentir, nous pourrons assurer le plein emploi à toute notre population. Notre niveau de vie n'a jamais été si élevé. On a accompli davantage dans le domaine de la justice sociale depuis juin 1957 qu'à tout autre moment de notre histoire.

Des voix: Bravo, bravo!

L'hon. M. Martin: C'est absolument faux!